Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1981)

**Heft:** 585

**Titelseiten** 

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# public

# J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 585 26 mars 1981 Dix-huitième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Eric Baier Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy François Brutsch Yvette Jaggi

585

# La défense nationale au coup par coup

Le peuple ne se prononcera pas sur les dépenses militaires. L'initiative parlementaire d'un député des Organisations progressistes de Suisse (Poch), qui proposait de soumettre au référendum facultatif tous les crédits supérieurs à 100 millions de francs, a été rejetée à une écrasante majorité au Conseil national.

Le projet du jeune parlementaire zurichois a eu au moins un mérite: le débat a permis de mettre à nu les réticences et les résistances de la classe politique à l'idée d'un débat démocratique sur la défense nationale.

Pêle-mêle on a entendu que l'introduction du référendum facultatif:

- serait un corps étranger dans notre législation;
- mettrait en péril le secret militaire;
- retarderait encore plus l'acquisition d'armements;
- affaiblirait notre préparation militaire.

Dans le même temps chacun a souligné sa pleine confiance dans le peuple et a dit sa conviction que l'effort de défense trouvait un large écho dans la population... Mais l'argument majeur, ce fut le refus d'introduire un traitement particulier pour les dépenses militaires: d'accord pour qu'éventuellement le peuple se prononce, mais pour toutes les dépenses, y compris par exemple la sécurité sociale!

Le raisonnement est séduisant mais fallacieux. Les

domaines importants de l'activité de l'Etat sont régis par des lois; aménagement du territoire, aide au développement, protection de l'environnement, AVS, assurance-maladie, à chaque fois le peuple peut intervenir par le biais du référendum facultatif. Le seul secteur majeur à faire exception est la défense nationale, domaine réservé des militaires et des experts, et finalement du parlement. Là, les citoyens sont muets; soldats, ils subissent; contribuables, ils paient.

Est-ce à dire que le référendum facultatif sur les dépenses militaires représente le moyen adéquat d'un débat démocratique en la matière? Nous en doutons. Avant de décider des achats d'armes il s'agit de choisir une politique. Or c'est précisément là que la démocratie est absente; les options sont prises dans les états-majors et avalisées par le parlement.

Alors, plutôt que de nous disputer à propos d'un chasseur-bombardier, d'un tank ou d'un systèmeradar — ah les belles empoignades, alimentées par les vendeurs concurrents! — donnons-nous les procédures qui permettront aux citoyens de participer à la définition de la défense nationale.

D'accord pour un référendum qui mettrait en présence des options différentes ainsi que leurs coûts.

PS. Les socialistes n'ont guère soutenu cette proposition au Conseil national. Etonnant lorsqu'on sait que le PSS doit lancer une initiative populaire sur le même sujet. Moins étonnant si on se souvient qu'un congrès a pris cette décision pour contenter la gauche du parti et pour se dispenser ainsi de formuler une politique cohérente en matière de défense nationale. Il est vrai que le PSS n'a jamais brillé par la clarté de ses vues dans ce domaine.